

sommaire

- 1 Les Dom dans l'œil du cyclone
- 2 Zoom : Très chère Outre-Mer
- 3 La flambée des déremboursés

TRE... LA LETTRE... LA LETTRE... LA LETTRE... LA LETTRE...

Journées mortes, manifestations, grèves, lettres ouvertes... rien n'y a fait. Nicolas Sarkozy a dit, François Fillon fera. En conséquence, le gouvernement maintient son projet de baisse des prix des médicaments dans les départements d'Outre-Mer. Une mesure qui va fragiliser plus encore des officines qui, en dépit d'une légende tenace, sont moins bien loties que leurs homologues de métropole. *Le Pharmacien* fait le point de la mobilisation, et vous dit tout des arcanes de l'économie ultramarine.

Les Dom dans l'œil du cyclone



La Réunion – 242 officines

Durcissement en perspective

Face à l'intransigeance d'un gouvernement bien décidé à faire passer en force son arrêté de baisse de prix des médicaments, le conflit s'est durci à La Réunion. Le gouvernement campe sur ses positions ? Qu'à cela ne tienne. Après le service minimum de gardes, l'intersyndicale hausse le ton. Le 3 janvier, une délégation était reçue par le président de Région, Paul Vergès (PCF), qui a fait voter dans la foulée une motion à l'unanimité pour que le dossier soit examiné en toute transparence par l'Observatoire des prix et des revenus. « *On veut nous appliquer une baisse de prix autoritaire, or nous voulons une analyse préalable. François Fillon doit justifier sa décision ! On ne comprend pas de ne pas être consultés au niveau local. Ici, c'est interprété comme un déni des Réunionnais et des Domiens* », déplore Claude Marodon, président d'honneur du syndicat de La Réunion.

Faut-il y voir un signe d'apaisement ? Le 11 janvier, le préfet du département – accessoirement président de l'Observatoire – a reçu une délégation de l'intersyndicale. Une rencontre décisive pour la suite du mouvement de contestation des pharmaciens réunionnais. « *Soit le préfet annonce la saisie de l'Observatoire, soit la mesure de baisse autoritaire des prix passe en l'état.* » Dans la première hypothèse, le mouvement serait suspendu à condition qu'aucune baisse de prix n'intervienne entre-temps. La seconde entraînerait « *une catastrophe pour la profession, avec des grèves dures en perspective* ». L'intersyndicale a d'ores et déjà brandi la menace du passage en mode dégradé dès le 1^{er} février et réaffirmé sa volonté de ne plus pratiquer l'avance de frais à compter du 1^{er} mars.



Martinique – 149 officines

Le combat continue

Le président du syndicat des pharmaciens de Martinique n'en peut plus des clichés d'opulence qui collent aux officines antillaises. Il l'a écrit à François Fillon, dans une lettre ouverte publiée dans la presse, le jour même de la visite du Premier ministre, qui venait de la Guadeloupe voisine. Entre autres effets de la baisse des prix annoncée, Marc Jean pronostique « *la disparition du réseau officinal de proximité lié à une baisse obligée des effectifs ainsi qu'à une liquidation des officines les plus fragiles...* ». Aujourd'hui, le constat est amer : « *Je suis déçu car on a tenté de faire comprendre au gouvernement que, s'il était légitime d'étudier des baisses de prix, il était injuste de faire porter cette mesure uniquement sur le pharmacien* ». Tout aura été tenté, en vain : l'absence de réactions des pouvoirs publics, la quasi-totalité des officines martiniquaises a fermé durant trois jours, à la mi-décembre. Il faut dire que l'entrevue sollicitée auprès du préfet avait été rejetée, ce dernier proposant de faire recevoir les représentants syndicaux par une stagiaire. « *Quand ce sont des dockers ou des camionneurs qui font grève, ils sont reçus dans les cinq minutes par le préfet en personne !* ». Après des semaines de négociations au national, après avoir été reçus à Paris par deux conseillers du chef de l'Etat, les pharmaciens ont écopé d'un projet d'arrêté jugé insatisfaisant : « *Ce qui était promis n'a pas été tenu* », déplore Marc Jean, qui n'entend pas déposer les armes. *On ne peut pas fermer indéfiniment nos officines, ça ne serait pas convenable pour les patients, et pas supportable pour notre économie* ». Dans un contexte marqué par une baisse des volumes prescrits, les trésoreries sont en effet dans le rouge (- 30 000 euros en moyenne). Mais d'autres actions sont envisagées : grève des gardes, arrêt de la substitution... « *Nous trouverons le moyen de marquer notre réprobation* ».



Tout un symbole : les pharmaciens réunionnais déversent des boîtes de médicaments





Guadeloupe - 161 officines

Ils voulaient voir Fillon, ils ont eu les CRS

Les pharmaciens de Guadeloupe se souviendront longtemps de la visite de François Fillon dans l'île. Le 4 janvier dernier, après déjà plusieurs jours de fermeture et de grève des gardes, ils étaient près de 200 à s'être déplacés à Gosier pour interpeller le Premier ministre. « *Nous étions venus dans le calme, et nous avons été chargés comme des malfrats par les CRS* », s'indigne Henri Petit, coprésident du syndicat local. Violamment repoussés à 50 mètres de l'hôtel où le chef du gouvernement était attendu, contenus derrière des cars de gendarmerie, ils n'ont même pas pu apercevoir la délégation officielle. Quant au conseiller à l'Outre-Mer de François Fillon, qui a finalement reçu les pharmaciens, il n'était autorisé à faire aucune concession. Interviewé le soir même sur le plateau de RFO, le Premier ministre en personne confirmera la sentence : « *la baisse de prix des médicaments est irréversible* ». Cette mesure, les pharmaciens ne la comprennent pas, « *d'autant, affirme Henri Petit, qu'elle intervient sans étude préalable ni concertation, et concentre ses effets sur les seuls dispensateurs finaux : les pharmaciens* ». « *Certes, analyse de son côté Edouard Delta, coprésident du syndicat, ce sont 3 % de baisse dès le mois de mars, puis 2 % qui seront conditionnés à une enquête de l'Igas. Mais pourquoi ne pas commencer tout de suite par cette enquête ?* ». Il estime que les pharmaciens doivent s'attendre à des pertes de revenus immédiates de près de 12 000 euros par officine, ce qui menace directement l'équilibre économique de 10 % des officines de l'île. « *Nous ne sommes pas contre une contribution citoyenne pour redresser le pays, assure-t-il, mais nous n'apprécions pas cette manière de procéder* ». Après le passage de François Fillon, une nouvelle AG devait décider des suites à donner au mouvement de protestation.



Guyane - 38 officines

Un département épargné

En Guyane, comme dans les autres Dom, l'heure est à l'expectative, même si la menace d'une baisse des prix devrait épargner le département. Au-delà des deux journées mortes, les 18 et 21 décembre, où seules les pharmacies de garde ont fonctionné, point de mesures de rétorsion envisagées. Et pour cause : le 18 décembre, lors de la venue de la délégation de l'intersyndicale des pharmaciens des Dom à Paris, « *les ministères de la Santé et de l'Outre-Mer nous ont indiqué que la Guyane serait exclue des mesures visant les Dom. Ce qui ne nous empêche pas d'être tout à fait solidaires des autres Dom : il est difficile pour nous d'admettre qu'il n'y ait pas eu d'étude préalable à cette décision de baisse de prix des médicaments* », martèle Ejuliberthe Pauillac, co-présidente du syndicat des pharmaciens de Guyane. Avec 38 officines – « *certaines desservant des territoires plus grands que la Martinique* » – pour 90 000 km², les conditions topographiques complexes et les difficultés d'accès au territoire qui en découlent ont eu raison du projet gouvernemental. La vigilance reste cependant de mise suite aux déclarations de François Fillon en déplacement aux Antilles, le 7 janvier, qui ont relancé les interrogations des pharmaciens guyanais. « *Il n'y a pas eu de contre-ordre écrit depuis notre visite au ministère de la Santé* », s'étonne l'élue syndicale. Tout reste donc suspendu à la publication du projet d'arrêté interministériel.

■ Fanny Rey et Laurent Gainza

“ Nous avons été chargés comme des malfrats ! ”



La baisse du prix d... favorisée, certes, r

Très c

POURQUOI PAS LES TOM ?

Les Territoires d'Outre-Mer, maintenant appelés Collectivités d'Outre-Mer (Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna), bénéficient d'un système de protection sociale distinct de celui de la Métropole. Elles ne sont donc pas concernées par les baisses de prix des Dom. Par ailleurs, les pharmaciens insulaires (Belle-île, île d'Yeu...) bénéficient d'une rémunération supplémentaire, à hauteur de 5 % du prix facturé à la Sécu.

L'IGAS A DÉJÀ F

L'Inspection générale o... faite. Dans un rapport... permettant aux distribu... enquête, une augment... jugeait d'ailleurs « pas... situation de la Guyane... officinaux.

es médicaments dans les Dom va impacter une économie officinale en trompe-l'œil :
mais pas privilégiée.

ère Outre-mer

La vie sous les tropiques a beau être agréable, elle est exorbitante. C'est pour en tenir compte que ces fameux coefficients multiplicateurs, le nerf de la guerre actuelle entre les domiens et le gouvernement, existent. Ceux que touchent les pharmaciens – autour de 1,3 – n'ont rien d'exceptionnellement élevé. Rappelons que d'après la loi de finances 2003, les fonctionnaires touchent des salaires 43 % supérieurs à ceux de la Métropole et même 50 % à la Réunion. Consommables, Internet, électricité, téléphone : tout est hors de prix dans les Dom, ce qui explique des frais de fonctionnement deux fois plus élevés qu'en Métropole (voir tableau « Un CA supérieur... »). Selon Marc Jean, président du syndicat de la Martinique, « ces charges supplémentaires absorbent à elles seules l'excédent de marge procurée par les coefficients multiplicateurs ». Même les banques prêtent l'argent 25 % plus cher qu'en Métropole.

Autre problème pointé par les titulaires domiens, des salaires élevés, doublés d'un manque de productivité critique du personnel : près de 30 % en moins pour la Martinique selon les données de la Fiduciaire des Antilles, par exemple. A l'origine, une pénurie de main d'œuvre et un surcoût de la formation continue : pour faire venir les formateurs sur place, il faut que les titulaires paient non seulement la formation mais aussi les billets d'avion des formateurs. Moins formé, le personnel est donc moins efficace ; la boucle est bouclée. Pas évident dès lors de ménager de la marge : la Fiduciaire des Antilles estime que l'ensemble de ces surcoûts pèse à hauteur de 88 000 euros sur le CA de chaque pharmacie. Pour contrebalancer, les titulaires béné-

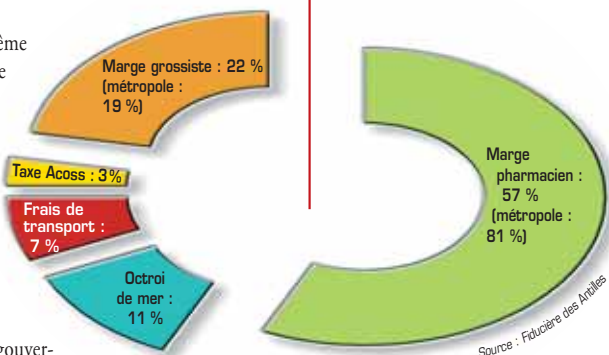
ficient tout de même d'une exonération de charges sociales à toutes les TPE de moins de 11 salariés, dans la limite de 1,3 Smic.

Point de négos

Dès lors, le projet gouvernemental de baisse du prix des médicaments remboursables apparaît risqué aux pharmaciens domiens, ce qui explique leur très forte mobilisation, surtout que leur marge n'est responsable que pour un tiers environ dans le surcoût des médicaments. Et la façon dont le conflit a été mené vérifie l'adage qui veut qu'avec Nicolas Sarkozy, « on discute mais on ne négocie pas », puisque l'arrêté modifiant les coeffs a été transmis aux domiens pour « correction technique et administrative » et non « pour lancer un nouveau débat », selon les termes polis mais fermes du ministère.

Le délai est strict : deux mois pour écouler les stocks au terme desquels la première baisse de 3 % sera appliquée. Une enquête conjointe Igas/DGCCRF fera suite pour analyser l'impact sur les pharmacies ultramarines ; la Guyane sera certainement traitée à part. Seule éclaircie à noter pour les domiens, le ministère étudiera le problème spécifique des

Répartition de la marge sur le médicament remboursé (exemple de la Martinique)



dispositifs médicaux et envisagerait « une moindre dégressivité pour tenir compte d'une demande forte localement de protéger les officines vendant essentiellement les produit à bas prix », ainsi qu'une saisine des caisses pour réduire les délais de tiers-payant. Sachant qu'une diminution de 5 % du prix des médicaments abattrait 75 000 euros de CA par officine en moyenne, pas sûr que ces propositions rassérèneront les domiens.

■ Laurent Simon

Un CA supérieur
mais des charges doublées

	Chiffre d'affaires moyen	Charges (% du CA)	Salaires (% du CA)
Dom	1600 k€	8,00 %	10,70 %
Métropole	1500 k€	4,00 %	11,70 %

Données (Martinique, Guadeloupe) de la Fiduciaire des Antilles

PARLÉ

des affaires sociales aura beau lancer une nouvelle vague d'investigation à partir de mars prochain, sa religion semble déjà de 2005, les inspecteurs préconisaient déjà « une modification des marges de distribution du médicament dans les Dom, auteurs de remplir au mieux leur importante mission », et ce, « sans rente de situation ». Visionnaire... A l'origine de cette augmentation rapide des dépenses d'Assurance maladie dans ces départements principalement due aux médicaments. L'Igas ne la juge « déraisonnable à la Réunion et en Martinique » mais plus questionnable en Guadeloupe. Le rapport mettait déjà à part la situation, il est vrai très différente des autres Dom. Pas besoin de lire dans le marc de café pour prédire ce qui allait arriver aux

La FSPF proteste contre les hausses de prix appliquées par les industriels aux spécialités déremboursées depuis le 1^{er} janvier. Le Leem dément les abus.

La Fédération fustige La flambée des déremboursés

Comme convenu, le couperet est tombé, et le 1^{er} janvier a sonné le glas des éphémères vignettes orange. Pour mémoire, le taux de 15 % avait été taillé sur mesure pour les veinotoniques, début 2006, en préalable à leur déremboursement pur et simple. Quelques mois plus tard, ce taux était étendu aux vasodilatateurs et à d'autres spécialités dont la Haute autorité de santé avait estimé qu'elles avaient un Service médical rendu insuffisant.

La fin de la prise en charge de ces spécialités – au nombre de 168 – signifie aussi le retour à la liberté des prix. Une liberté nouvelle qui donne des ailes à certains laboratoires, et des sueurs froides aux pharmaciens d'officine. Dans un communiqué publié le 9 janvier, la FSPF tire le signal d'alarme et « dénonce les augmentations pratiquées par les industriels du médicament sur les spécialités déremboursées depuis le 1^{er} janvier 2008 ». Des augmentations qui, constate la Fédération, « peuvent dépasser 30 %, mettant le pharmacien dans une situation intenable vis-à-vis de ses patients ». Un phénomène, enfin, que l'on ne peut pas imputer à l'augmentation du taux de TVA qui accompagne le déremboursement (5,5 %, contre 2,1 % précédemment).

Perte de crédit

La FSPF n'apprécie pas, c'est le moins qu'on puisse dire, cette envolée des prix, et « refuse de cautionner de telles pratiques qui ne font que décrédibiliser le médicament et sont en totale contradiction avec les intérêts de santé publique ». Le communiqué rappelle que, l'an passé, les revues *Que choisir* et 60 millions de consommateurs se sont émuës des différences de prix considérables pouvant être constatées d'une officine à l'autre. Cette fois, c'est juré, le pharmacien ne portera pas le chapeau : « Cet état de fait, totalement in-

ceptable pour l'égalité d'accès de la population au juste prix de toute spécialité, en tout lieu et à toute heure, est le résultat des politiques commerciales aberrantes des industriels qui placent les pharmaciens en position d'inégalité face à leurs fournisseurs en fonction de leur circuit d'approvisionnement », accuse la FSPF.

Aussi, elle demande au gouvernement « que les prix et les conditions commerciales proposés par les industriels, quel que soit le circuit d'approvisionnement, permettent d'homogénéiser les prix publics constatés dans le cadre d'une concurrence loyale ».

Le Leem veut des noms

Des critiques réfutées par le syndicat de l'industrie pharmaceutique : « A ce jour je n'ai pas connaissance qu'il y ait de nombreux cas concernés par cette situation », a déclaré Christian Lajoux, président du Leem, interrogé le surlendemain lors de la présentation des voeux à la presse. Rappelant que le ministère de la Santé et le Comité économique des produits de santé (CEPS) avaient demandé aux industriels « de la modération dans la pratique des prix sur les médicaments déremboursés », il a estimé qu'une « très large majorité des entreprises [s'inscrivaient] dans

cette démarche de modération des prix », concédant toutefois qu'il était toujours possible de « trouver des cas isolés ». Soulignant au passage que

le niveau global des prix du médicament ne participait pas à la dégradation du pouvoir d'achat des Français – un thème d'actualité – Christian Lajoux a conclu : « Maintenant, je veux voir les

exemples, car je ne voudrais pas qu'un cas isolé puisse donner le sentiment que l'industrie ne tient pas ses engagements de modération des prix ».

Des exemples, le service économique de la FSPF n'en manque justement pas. A titre de hors d'œuvre, la liste des dix produits déremboursés les plus vendus sur le marché est éclairante (voir tableau ci-dessous). A l'exception notable de Pierre Fabre, qui a baissé le prix pharmacien hors taxe de son Cyclo 3, quasiment toutes les autres spécialités augmentent leurs tarifs dans une fourchette – on pourrait parler de râteau – qui va de + 6 % à + 294 % ! Impossible pour le pharmacien de ne pas répercuter ces envolées sur le prix final. Seulement, cette fois, il n'entend pas jouer les boucs émissaires.

■ Laurent Gainza

L'explosion des prix

Nom	Forme / Présentation	Laboratoire	Prix phien HT oct. 2007	Prix phien HT janv. 2008	Ecart avant/après
DAFLON	CPR PELLIC 500MG 30	SERVIER	3,94 €	5,23 €	33 %
ENDOTELON	CP GASTRORES 150MG 20	SANOPI AVENTIS	2,80 €	2,98 €	6 %
GINKOR	GELLULE FORT 30	BEAUFIPSEN PHARMA	4,41 €	4,41 €	0 %
PNEUMOREL	SIROP FL. 2% 150ML	SERVIER	0,88 €	3,47 €	294 %
ESBERIVEN	CPR ENROB FORT 30	ABBOTT FRANCE	3,47 €	4,02 €	16 %
PNEUMOREL	CPR ENROB 80MG 30	SERVIER	3,53 €	5,78 €	64 %
DIFRAREL	DRG 100MG 20	LEURQUIN MEDIOLAN	2,12 €	3,60 €	70 %
CYCLO 3	GELLULE FORT 30	Pierre Fabre MEDIC.	4,16 €	3,63 €	-13 %
PRAXINOR	CPR 20	MERCK LIPHA SANTE	1,53 €	1,63 €	7 %
HIRUCREME	CREME DERM 100G	BAYER SANTE FAMIL.	2,48 €	4,67 €	88 %